



## Compte-rendu de séance Séance du 25 Avril 2022

L' an 2022 et le 25 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie sous la présidence de ROCHER Aurélie, Maire.

### **Nombre de membres**

**Date de la convocation** : 15/04/2022

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13
- Votants : 14

**Présents**: Mme Aurélie ROCHER, Maire, Mmes : Marie-Pascale BOUDET, Sylvie CHEVALET, Monique MAILLARD, Christine THIBAUT. MM : Alain COUVREUX, Alain DAULÉAC, Pascal FOURNIAU, Pierre GARNIER, Benoît GEINDREAU, Robert JUQUOIS, David LEGRAND, Thierry SAVATON.

Absents excusés : Jacques DESMÉ, Marine BLANCHIN.

Jacques DESMÉ a donné procuration à Benoît GEINDREAU.

**A été nommé(e) secrétaire** : Sylvie CHEVALET

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2022**

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2022, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

### **PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES ELEVES DOMICILIES HORS COMMUNE, A COMPTER DE LA RENTREE 2022/2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter, la participation des communes pour les élèves domiciliés hors communes et scolarisés dans les écoles primaire et élémentaire de Champigny-sur-Veude.

- 465,00 euros par enfant scolarisé à l'école primaire des 2 Rivières
- 380,00 euros par enfant scolarisé à l'école élémentaire

Ces tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 et pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal charge Madame la Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

### **PROPOSITION FINANCIERE RQPS - EXERCICE 2022-2025**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal la proposition du SAFEGE de TOURS, pour la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour les exercices 2022 à 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du SAFEGE, 7 et 9 Rue du Luxembourg 37071 TOURS CEDEX 2, pour la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour les exercices 2022 à 2025, pour un montant de 2300,00 euros H.T, 2760,00 euros T.T.C, avec une révision tarifaire suivant les modalités inscrites sur la proposition technique et financière. Les règlements seront effectués sur le budget ASSAINISSEMENT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

### **CONTRAT DE FOURNITURES ET D'ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR RICOH MPC 2003**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le contrat de fournitures et d'entretien du photocopieur RICOH MPC 2003 entre ORDOLOG et l'école primaire des 2 rivières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le contrat de fournitures et d'entretien du photocopieur RICOH MPC 2003 entre ORDOLOG, 11 Rue de la Gâtine 37390 NOTRE DAME D'OÉ et l'école primaire des 2 rivières de CHAMPIGNY-SUR-VEUDE, au tarif mentionné sur la convention, pour 3 ans renouvelable tacitement, à compter du 01/04/2022.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SORTIE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE DES 2 RIVIERES CHAMPIGNY-SUR-VEUDE**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'école primaire des 2 Rivières à Champigny-sur-Veude, pour une sortie scolaire sur le thème de la nature à Terra Botanica à Angers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 240 euros, pour 24 élèves domiciliés sur la commune de Champigny-sur-Veude, soit 10 euros par élève.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

### **DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE LE PUIITS DE LA ROCHE À RICHELIEU**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention du collège le Puits de la Roche à Richelieu, pour des activités sportives et artistiques durant le temps extra-scolaire, pour 29 élèves domiciliés à Champigny-sur-Veude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 203 euros, pour 29 élèves domiciliés sur la commune de Champigny-sur-Veude, soit 7 euros par élève.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

### **AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SATESE 37**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 7 décembre 2020, modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021,

Vu la délibération n°2021-30 du SATESE 37, en date du 6 décembre 2021, portant sur l'actualisation de ses statuts, Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 16 décembre 2021,

Entendu le rapport de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 6 décembre 2021,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

### **Questions diverses :**

Dates à retenir :

- 30 avril à 20H30, les p'tites notes, concert solidaire
- 1 mai, la galopade à Richelieu
- 08 mai : 12H00 Cérémonie au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur à la mairie
- 26 mai : Tournoi de football du cardinal à Richelieu
- 26 mai : Finale du football à Ingrandes
- 27 mai : Inauguration des ateliers "Le Lac" à Champigny chez Pieter Hoffman et Géraldine Morisset
- 27 mai au 29 mai : Les fous du bois au Centre Montpensier
- 3 juin : réunion publique au Centre Montpensier concernant les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration ainsi que le passage de la fibre sur la commune
- 30 mai à 18H30 : Prochaine réunion du Conseil Municipal

Affaires scolaires et périscolaires :

Marie-Pascale BOUDET présente le projet des PEP37 animé par Sabrina Métayer (Périscolaire), concernant l'entourage du potager à l'école primaire des 2 Rivières, avec des fruits et légumes fabriqués avec des planches de bois.

Le remplacement de Manon DUMAS, actuellement en congé maternité, est effectué par Nadège ANNEZO, à l'école primaire des 2 Rivières. En septembre après le retour de Manon DUMAS, elle sera embauchée à mi-temps.

Il y a toujours des impayés à la cantine, malgré les relances de Marie-Pascale BOUDET, Présidente de l'Association de la cantine scolaire.

Affaire générale :

\*Le Château de Champigny est une propriété privée. La commune a pris cependant 2 arrêtés de périls, transmis à l'Architecte des bâtiments de France, à la sous-Préfecture et à la Gendarmerie. Après plusieurs renseignements auprès de l'administration, la commune ne peut effectuer plus de démarches puisqu'il s'agit d'un domaine privé. Cependant, les services de l'Etat sont régulièrement mis au courant de ce qui se passe et Madame le Maire précise qu'elle tente de garder le contact avec les propriétaires du Château.

\*Une restauration rapide sera ouverte pendant la période estivale, Rue St Ladre à Champigny-sur-Veude "Pause Douceur par Morgane".

\*Les bâches à incendie "aux puits" et à "Niollet" seront posées, à compter du 25 avril.

\*Le logement communal disponible, Rue d'Enfer a été mis à disposition de l'Etat pour l'accueil d'ukrainiens mais la commune n'a pas été sollicitée. Il sera donc de nouveau mis à la location.

Occupation domaine public :

Il y a souvent beaucoup de camping-cars, place du chapeau rouge, ce n'est pas toujours facile de faire respecter le stationnement, cependant les élus surveillent régulièrement le stationnement.

Environnement :

Les deux ifs sur la place du chapeau rouge ont été abattus car les têtes étaient fissurées et le tronc creux. Cependant, les habitants qui habitent à proximité sont ravis de voir le soleil... Pour compenser l'abattage des arbres, une mise en paysage sera effectuée prochainement, après approbation par la commission des espaces verts.

L'entretien et l'élagage des arbres autour du plan d'eau se poursuit et agrmente le site très fréquenté en ce moment avec l'ouverture de la pêche.

Séance levée à : 20H20

En mairie, le 28/04/2022

La Maire  
Aurélie ROCHER